



# Réalité & Perspectives de l'Inspection du Travail Tunisienne

**Chokri OUALI**  
Directeur Général  
de l'inspection du travail

# INTRODUCTION

En Tunisie l'inspection du travail est créée pendant le protectorat français en 1910 qui a connu deux corps d'inspection l'une dans l'industrie et commerce et l'autre dans l'agriculture.

L'unification de l'inspection du travail est établie après l'indépendance du pays en 1956 avec la promulgation du code du travail en 1966 qui l'a rendu compétente dans tous les domaines d'activité économique.

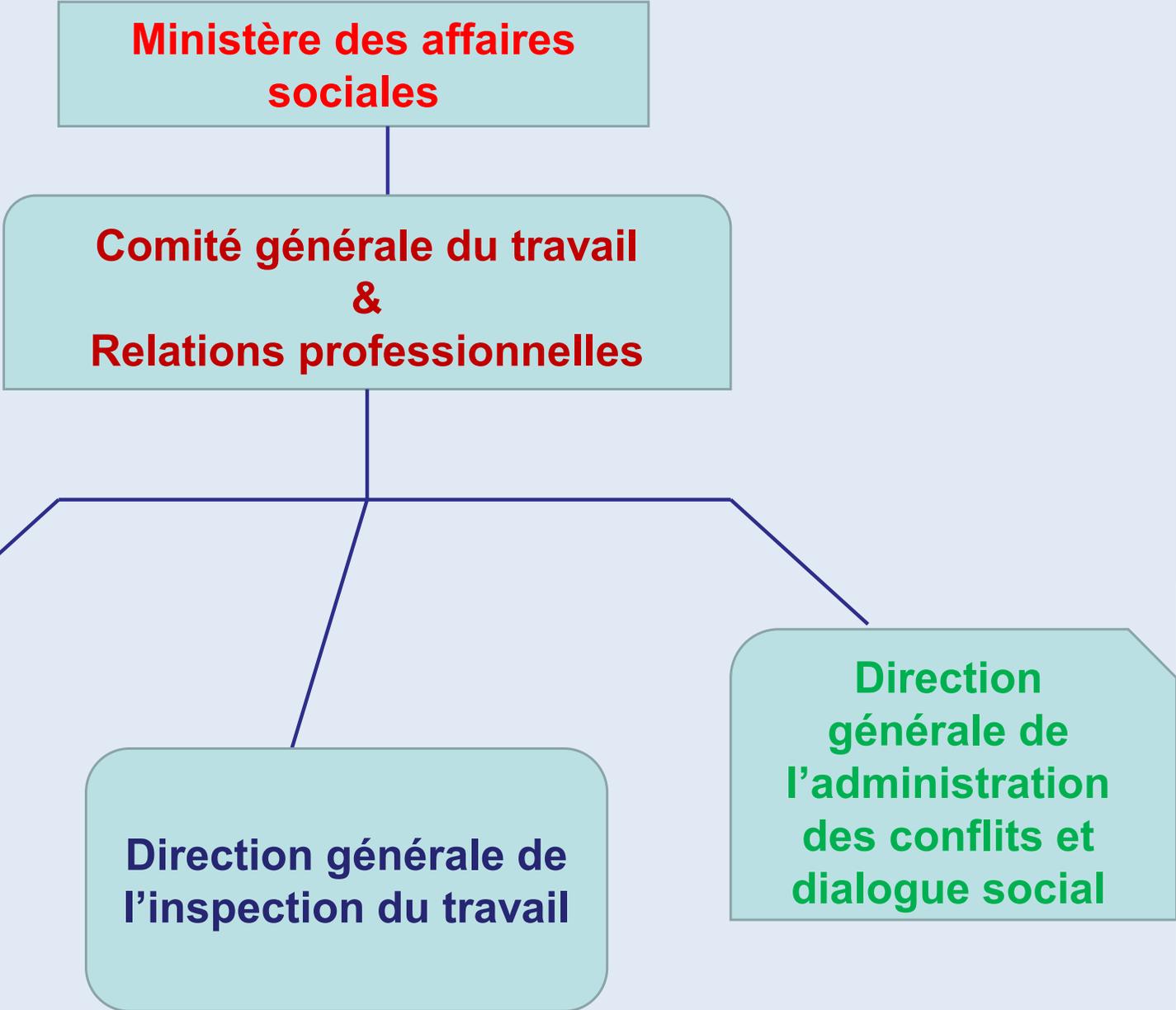
Actuellement, la conjoncture économique difficile, les retombés post-COVID 19, les transformations qui surgissent dans le milieu du travail ont posés des problèmes majeurs à l'inspection du travail.

Les inspecteurs du travail rencontrent divers défis; ceux qui découlent du milieu professionnel tels que la fragmentation du marché du travail et l'apparition de nouveaux modes d'emploi qui ont pesé sur la vulnérabilité de la main d'œuvre. D'autres défis relatifs aux pressions budgétaires exercés sur l'autorité de tutelle pour réduire ses dépenses.



Dans ce bref exposé on va présenter :

- ❖ L'organisation de l'inspection du travail en Tunisie
- ❖ Missions essentielles ainsi que les nouvelles
- ❖ Défis et limites de l'inspection du travail
- ❖ Tendances et perspectives pour moderniser et optimiser les différents tâches



```
graph TD; A[Ministère des affaires sociales] --> B[Comité générale du travail & Relations professionnelles]; B --> C[Direction générale de la législation du travail, négociation collective et salaire]; B --> D[Direction générale de l'inspection du travail]; B --> E[Direction générale de l'administration des conflits et dialogue social];
```

**Ministère des affaires  
sociales**

**Comité générale du travail  
&  
Relations professionnelles**

**Direction générale  
de la législation du  
travail, négociation  
collective et salaire**

**Direction générale de  
l'inspection du travail**

**Direction  
générale de  
l'administration  
des conflits et  
dialogue social**

# Textes organisant le système de l'inspection du travail

Decret 2861-2014  
Statut particulier  
des membres du  
Comité générale de  
IT et ACT

Code du  
travail  
(livre IV)

C 81  
R 81  
P 1995

Decret 340-2019  
creation du comité  
general du travail  
et relation  
professionnelles

Decret 4650-2011  
organisation et  
attributions des  
directions  
générales des  
affaires sociales

**187**  
**Femmes**

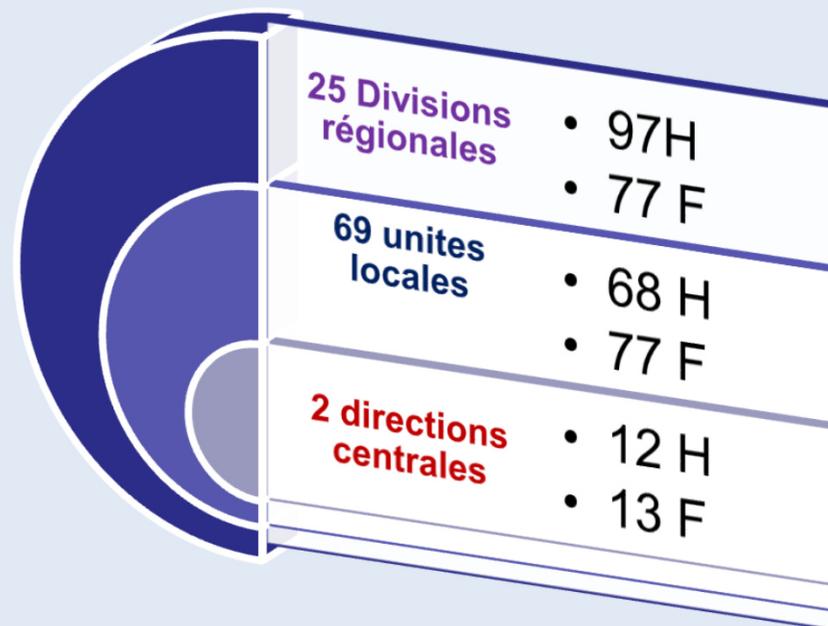
**53%**

**+**

**353**  
**Inspecteurs**  
**du travail**

**166**  
**Hommes**

**47%**



**248 (70%) font le contrôle**  
**« 129 sont des femmes »**

# MANDAT DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

- ✓ **Veiller à l'application des dispositions légales, et conventionnelles qui organisent les relations du travail dans tous les domaines de l'activité soumis au droit commun du travail,**
- ✓ **Veiller au respect de la réglementation concernant les règles d'hygiène et de sécurité au travail,**
- ✓ **Fournir des informations et des conseils techniques aux employeurs et aux travailleurs sur les meilleurs moyens d'observer les dispositions légales,**
- ✓ **D'examiner dans le cadre de la commission de contrôle des licenciements, les demandes de compression ou de mise en chômage des personnels pour causes économiques ou technologiques,**

- 
- ✓ **La promotion du dialogue social dans l'entreprise et au niveau sectoriel,**
  - ✓ **L'assistance des travailleurs licenciés pour cause économique,**
  - ✓ **Contribuer à la prévention des conflits du travail,**
  - ✓ **Élaborer des rapports périodiques sur l'application de la législation du travail et l'état du climat social.**
  - ✓ **L'élaboration des enquêtes et études dans le domaine du travail et les relations professionnelles,**

# DOMAINES DE COMPÉTENCE

- Tous les secteurs d'activités économiques formelles« industrie, commerce, service, agriculture »
- Les unités de l'économie informelle
- Les entreprises publiques
- Le travail domestique
- Le travail des migrants

# Missions des inspecteurs du travail

**Généralistes**

Art.170 du code de travail

**Officiers  
de police  
judiciaire**

Art.174 du  
code de travail

# MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DES INSPECTEURS DU TRAVAIL

- Assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions du travail et à la protection des travailleurs par les visites d'inspection,
- fournir des informations et des conseils techniques aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens les plus efficaces d'appliquer les dispositions légales,
- Porter à l'attention de l'autorité compétente les déficiences ou les abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes.

## **AUTRES MISSIONS « économiques, sociales »**

- Contrôle des licenciements** pour motifs économiques ou technologiques (traitement des dossiers, présidence des CCL « commission tripartite »)
- Assistance aux travailleurs licenciés** pour causes économiques,
- Promotion du dialogue social** au sein de l'entreprise : Faciliter et accompagner les parties à instituer la commission consultative d'entreprise.
- La conciliation préventive** : examen des cahiers de revendications ouvrières

# Après la transition politique 2011

Montée  
Du chômage

- **Couverture sociale dans plusieurs secteurs**

Déficit du  
travail  
décent

- **Travail des étrangers**
- **Travail des enfants**

Crise  
économique  
qui a touché  
tous les  
secteurs

- **Unités de l'économie informelle**
- **Nouvelles modes d'emploi**

# MISSIONS SPECIFIQUES

**Employés des  
plateformes  
numériques**



**Protection sociale  
des travailleuses  
dans l'agriculture**

**Conditions  
des  
employés  
de  
l'informel**

**Lutte contre le  
travail des enfants**

**Travailleuses  
domestiques**

**Le travail des  
migrants**

**\* COMMENT FAIRE ?**

**\* PEUT-ON ATTEINDRE LES  
PERFORMANCES DEMANDÉES?**

**Recette**

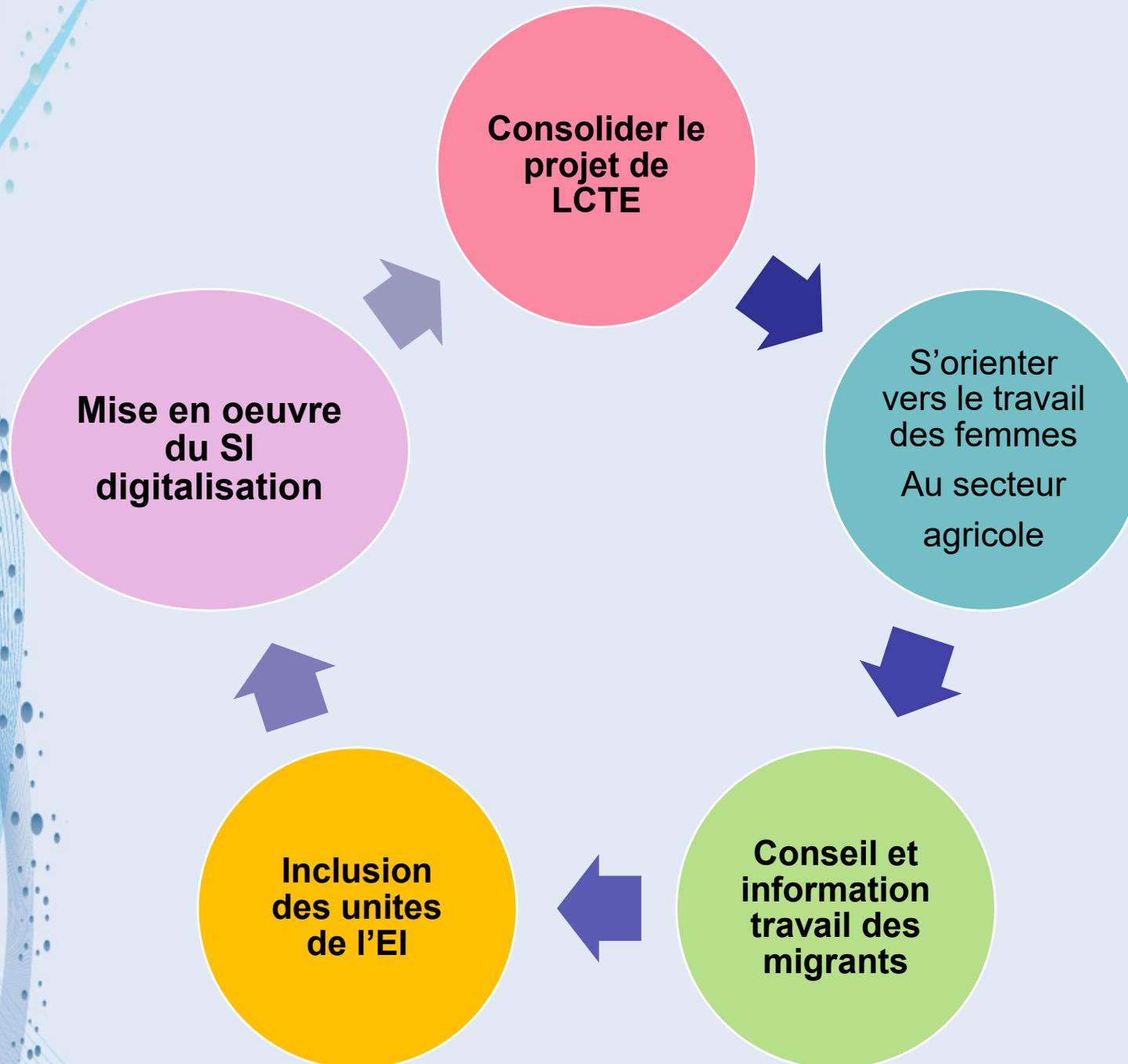
**Visites  
communes**

**Compagnes  
d'information**

**Réseautage**

**Plaidoyer  
pour  
reviser  
les textes**

# PERSPECTIVES D'AJUSTEMENT



coordination

- DPE
- CNSS

collaboration

- CNAM
- MEFP

Coopération  
internationale

- BIT
- Pays  
amis

**Engagement pour  
renforcer le travail  
décent au profit de  
tous les travailleurs  
dans tous les  
secteurs**



MERCI  
POUR VOTRE  
ATTENTION